



## Oqtf et sortie du territoire

Par **Kiss8547**, le **06/05/2020** à **12:19**

Bonjour étudiant ayant obtenu un master 2 en 2016 en France j'ai voulu poursuivre mes études en obtenant l'examen du barreau mais suite à 3 échecs à cet examen j'ai voulu faire un master complémentaire en droit et ai demandé un titre de séjour étudiant qui m'a été refusé et je suis sous le coup d'un oqtf. J'aimerais savoir quelles solutions s'offrent à moi (éventuels recours) et aussi si au regard de l'état d'urgence sanitaire actuel et du fait de la fermeture des frontières je pourrais le cas échéant sortir du territoire français avant Septembre?

Par **Visiteur**, le **06/05/2020** à **14:31**

Bonjour  
Cela dépendra des décisions gouvernementales Françaises et du pays dans lequel vous devez retourner.

Par **youris**, le **06/05/2020** à **15:24**

bonjour,

voir ce lien sur les recours d'une OQTF.

je ne pense pas que la France interdise aux étrangers de quitter le territoire français.

salutations